

Étude comparative du concept d'institution dans l'œuvre de John Dewey et d'Émile Durkheim

Christophe Point*

Résumé

Nous souhaitons par cette contribution comparer l'œuvre de John Dewey et Emile Durkheim à partir d'une question commune : qu'est-ce qu'une institution et quelles sont les dynamiques d'évolution qui peuvent traverser ses constructions humaines collectives ? L'intérêt de cette comparaison réside dans le fait que la notion d'institution a été travaillée par nos deux auteurs qui, malgré leurs divergences, adoptent une démarche interactionniste et rationaliste d'analyse, sans parvenir au même résultat toutefois. Ainsi, la différence la plus sensible réside dans la dimension fonctionnelle qu'accorde Dewey aux institutions pour expliquer leurs évolutions dans le temps, contrairement à Durkheim qui refuse ce fonctionnalisme propre à la démarche pragmatiste.

Introduction

Emile Durkheim est vu comme « l'un des meilleurs passeurs du pragmatisme en France¹ » au début du XX^e siècle. En effet, il y consacre l'ensemble de son cours à la Sorbonne de 1913 à 1914. Plus tard, ce cours est publié sous le titre de *Pragmatisme et sociologie* dans les années 50 en même temps qu'une œuvre de Dewey traduite par Pierre Messiaen sous le titre *Liberté et culture* (1955). À cette époque, John Dewey est peu

* L'auteur est étudiant au doctorat en philosophie de l'éducation (Université Laval et Université de Lorraine).

¹ Frelat-Kahn, B. (2013), *Pragmatisme et éducation*. Paris : Éditions Vrin, p. 13.

connu en France et Durkheim est donc relativement isolé dans son étude du pragmatisme américain, bien qu'elle soit considérée selon Mauss comme le « couronnement philosophique de l'œuvre de Durkheim² ».

Nous souhaitons étudier la relation intellectuelle et historique qui s'est établie ici entre la pensée sociologique d'Emile Durkheim et la pensée philosophique de John Dewey. Bien que l'on ait déjà comparé ces deux auteurs sur leur théorie de la vérité³ ou sur leur rapport à l'éducation⁴, il semble que pour l'instant aucun travail sérieux, à part ceux de Romain Pudal⁵, n'ait été mené sur ce sujet. Pourtant, nos deux auteurs s'intéressent à la notion d'institution et notre travail consistera à élucider les rapprochements ou différences entre leurs conceptions respectives. Pour cela, nous souhaitons nous concentrer sur le cours d'Emile Durkheim de l'année 1913-1914 (*Pragmatisme et sociologie*) ainsi que sur le livre de John Dewey où sa pensée politique s'exprime le plus nettement, soit *Le public et ses problèmes*.

Nos deux auteurs possèdent de nombreux points communs. Tous les deux sont attachés à la notion de méthode scientifique pour déterminer leurs objets d'études ; pour Durkheim, cette méthode deviendra la sociologie et pour Dewey, elle deviendra la logique de l'enquête. Plus généralement, tous les deux s'inscrivent dans un rationalisme clair⁶ où aucun objet ne doit *a priori* être refusé à l'étude rationnelle, dont l'organisation des groupes sociaux, qui peut conséquemment être analysée sans faire intervenir de prédicats irrationnels ou le concept (anachronique à leur époque) de domination. Par ailleurs, tous les deux refusent la distinction tranchée entre

² Mauss, M. (1969) [1925], « In memoriam. L'œuvre inédite de Durkheim et de ses collaborateurs » dans M. Mauss, *Œuvres, 3 : Cohésion sociale et division de la sociologie*. Paris : Éditions de Minuit, p. 473-499.

³ Deledalle, G. (2002), « French sociology and American pragmatism : The sociology of Durkheim and the pragmatism of John Dewey », *Transactions of the Charles S Peirce Society*, 38 (1/2), p. 7-11.

⁴ Dill, J. (2007), « Durkheim and Dewey and the challenge of contemporary moral education », *Journal of Moral Education*.

⁵ Pudal, R. (2011), « Enjeux et usages du pragmatisme en France (1880-1920) », *Revue française de sociologie*, 52 (4), p. 747-775.

⁶ « Notre principal objectif, en effet, est d'étendre à la conduite humaine le rationalisme scientifique... » dans Durkheim, E. (1947), *Les Règles de la méthode sociologique*. Paris : Presses universitaires de France, p. 96.

l'individu et la société. Ils ont tous les deux à cœur de réfléchir sur l'interaction entre ces deux entités et à faire de celle-ci le lieu même de l'activité sociale et de la production culturelle.

Toutefois, malgré le cadre commun se dessinant autour des analyses de Dewey et de Durkheim, il existe de nombreuses différences, relatives notamment à la définition de la notion d'institution. Pour Durkheim, l'institution ne peut se comprendre qu'au sein d'une triade dont les pointes sont les notions d'individu, d'habitude et de société. Cette triade mène à une conception holiste et ontologique de l'institution. Or, pour Dewey, l'institution se comprend dans un processus d'acquisition d'habitudes qui débute au sein de l'individu pour ensuite s'épanouir dans ce que Dewey nomme le « public ». À première vue, sa conception de l'institution est alors plus dynamique et fonctionnaliste que celle de Durkheim. C'est-à-dire que pour lui, les institutions sont vouées à évoluer et elles peuvent être améliorées en fonction des demandes du public. Cette « agilité » institutionnelle, désirée et revendiquée par John Dewey, nous semble être le plus important apport de cette pensée dans le domaine de la philosophie politique. Dès lors, l'argument principal de notre travail est que Dewey nous offre la possibilité de penser – de manière plus pertinente que Durkheim – les évolutions des institutions, surtout dans le contexte actuel où la confiance des citoyens envers leurs institutions semble être battue en brèche.

Enfin, dans la dernière partie de notre travail, après avoir évalué les points communs et les différences entre les deux auteurs sur la notion d'institution, nous prolongerons l'étude comparative par l'analyse de la normativité de ces institutions dans le domaine de l'éducation. Pour le dire autrement, nous aborderons la question suivante : quelles sont les différences de normativité que nos auteurs donnent à la notion d'institution scolaire ? Le fait que nos deux auteurs aient été profondément préoccupés par des questions éducatives nous pousse à croire que leurs pensées respectives de l'institution trouveront un terrain d'application riche dans les milieux scolaires.

Comparer ces deux auteurs, qui sont si importants dans le domaine de la philosophie de l'éducation, n'est pas innocent. Notre démarche est commandée par l'urgence d'une situation où partout la confiance dans les institutions est ébranlée. Nous recherchons chez nos deux auteurs un positionnement clair sur le devenir et les possibles de celles-ci pour

nous permettre de choisir au sein de ces deux traditions philosophiques celle qui permet de faire dialoguer les catégories du politique et de l'éducatif le plus efficacement. L'intérêt de nos deux auteurs pour la notion d'institution nous oblige à la placer au centre de notre travail comparatif. Celui a pour objectif de faire dialoguer nos deux auteurs, dans le but d'enrichir cette notion d'institution pour la pensée politique et éducative contemporaine. Ainsi, l'enjeu de cette comparaison réside dans un choix théorique entre nos deux auteurs pour penser efficacement et politiquement l'institution scolaire.

1. L'air de famille de Dewey et Durkheim dans leur étude du politique

Si nous adoptons l'expression « air de famille » de Wittgenstein, nul doute qu'un air de parenté s'établirait entre Dewey et Durkheim. Les deux auteurs partagent de nombreux points communs que l'on peut classer en deux catégories : ceux qui sont hérités de la réaction aux courants de pensée dogmatiques auxquels ils s'opposent (principalement l'hégélianisme et le spiritualisme surtout) et ceux qui sont propres aux choix théoriques de leurs travaux.

En effet, la sociologie et le pragmatisme, deux disciplines naissantes à cette époque, manifestent la même volonté de se démarquer des courants philosophiques hégéliens et religieux de leurs époques pour se rapprocher d'une démarche scientifique. Il s'agit d'expliquer, par des concepts définis et des raisonnements rationnels, les mouvements et évolutions de faits concrets et humains. Traiter les faits sociaux comme des choses est d'abord une volonté de se suffire d'une raison humaine pour expliquer le réel. C'est-à-dire que le traitement des faits sociaux en tant qu'objets scientifiques nécessite pour nos auteurs de limiter les sources explicatives à des propositions rationnelles socio-historiques. Ainsi, leurs premiers points communs sont le rejet de la métaphysique, le rejet d'un universalisme abstrait et l'interdit d'un monisme absolu ou psychologique. Ce point est clairement exprimé par Durkheim dans son cours sur le pragmatisme à la Sorbonne de 1913 à 1914 (publié sous le titre *Pragmatisme et Sociologie*) :

C'est ici que nous pouvons établir un parallèle entre le Pragmatisme et la Sociologie. La Sociologie est amenée, en

Étude comparative du concept d'institution
dans l'œuvre de John Dewey et d'Émile Durkheim

effet, à se poser le même problème par l'application du point de vue historique à l'ordre des choses humaines. L'homme est un produit de l'histoire, donc d'un devenir : il n'est rien en lui qui soit donné ni défini à l'avance. L'histoire ne commence nulle part ; elle ne finit nulle part. Tout ce qui est dans l'homme a été fait par l'humanité au cours des temps⁷.

Ce rejet s'exprime également dans l'idée, partagée par Dewey et Durkheim, que le monde social n'a rien d'essentiel mais il est au contraire le produit d'une construction historique dont le scientifique doit découvrir les processus. Pour Durkheim :

Par suite, si la vérité est humaine, elle aussi est un produit humain. La Sociologie applique la même conception à la raison. Tout ce qui constitue la raison, ses principes, ses catégories, tout cela s'est fait au cours de l'histoire⁸.

La deuxième catégorie de points communs entre la sociologie de Durkheim et celle de Dewey réside non pas dans leurs principes de départ, forgés en réaction avec les courants de pensée dominants à leurs époques, mais dans les directions que prennent leurs réflexions. Ces directions s'éclaircissent au fil de leurs travaux et s'imposent comme nécessaires à toute personne souhaitant leur emboîter le pas. Pour Dewey et Durkheim, le pluralisme, la clarté de la méthode et l'interactionnisme⁹ sont des éléments-clés de l'étude du social.

D'ailleurs, un certain nombre de notions sont communes à Dewey et Durkheim pour penser le social. Nous retiendrons plus particulièrement ici la notion d'Etat. Bien que les définitions précises de cette notion diffèrent selon les auteurs nous constatons que ce concept

⁷ Durkheim, E. (1955), *Pragmatisme et sociologie*. Paris : Édition Vrin, p.142.

⁸ *Ibid.*

⁹ Bien que l'interactionnisme soit explicite dans les œuvres de Dewey en le promouvant en tant qu'outil méthodologique, il ne semble pas être de prime abord apparent dans les travaux de Durkheim. Pourtant, Durkheim fait opérer les interactions en tant qu'éléments de méthode pour analyser les évolutions historiques des faits sociaux et des individus par une influence réciproque.

joue néanmoins le même rôle au sein de leurs théories. Ce concept a la même relation avec les concepts d'institution et d'individu. En plus, dans les théories de Durkheim et de Dewey, la notion d'État n'est plus pensée comme l'apogée de la Raison humaine, comme une entité métaphysique ou encore comme une nécessité divine (comme le font les théories politiques dominantes à cette époque).

Premièrement, l'État peut être considéré chez nos deux auteurs comme une institution parmi d'autres, c'est-à-dire sans que chez Dewey toute association se réduise à celui-ci, ni que pour Durkheim il soit nécessaire de comprendre toute institution sur le modèle de l'État. En effet, le concept d'institution est central dans la pensée de Durkheim¹⁰, car elle est ce qui manifeste l'existence des contraintes sociales. Pour cet auteur, les institutions incarnent les contraintes sociales que l'individu « trouve toutes formées et il ne peut pas faire qu'elles ne soient pas ou qu'elles soient autrement qu'elles ne sont¹¹ ». La notion d'institution ne se résume pas à l'État, mais l'État n'est qu'une institution parmi d'autres ici (comme la famille, le droit de propriété ou bien encore le contrat). Comme les autres, il fixe des façons d'agir et des jugements, qui seront repris par les individus. L'institution se définit donc chez Durkheim par sa relation de causalité avec les façons d'agir instituées, qui à leur tour deviennent la cause de certains développements de la conscience des individus. Dès lors, Durkheim met l'accent sur l'antériorité du collectif sur l'individuel, au point d'exposer clairement une relation de domination du tout sur la partie :

Le droit existe dans les codes, les mouvements de la vie quotidienne s'inscrivent dans les chiffres de la statistique, dans les monuments de l'histoire, les modes dans les costumes, les goûts dans les œuvres d'art. Ils tendent en

¹⁰ Cette place centrale va jusqu'à définir la sociologie en tant que science : « On peut en effet, sans dénaturer le sens de cette expression, appeler institution, toutes les croyances et tous les modes de conduite institués par la collectivité ; la sociologie peut alors être définie : la science des institutions, de leur genèse et de leur fonctionnement. » Durkheim, E. (1947), « Seconde préface », *Les Règles de la méthode sociologique*. Paris : Presses universitaires de France, p. 15.

¹¹ *Ibid.*, p. 15.

Étude comparative du concept d'institution
dans l'œuvre de John Dewey et d'Émile Durkheim

vertu de leur nature même à se constituer en dehors des consciences individuelles, puisqu'ils les dominent¹².

Deuxièmement, pour Dewey, la définition de l'État n'est intelligible que si nous comprenons ce qu'est un public. Ici, le public est défini comme un ensemble d'individus qui prennent conscience de partager un problème commun. Par exemple, dans un village, il peut s'agir de plusieurs foyers partageant le même problème d'éduquer leurs enfants. Le public reste 'informe' tant que les individus n'ont pas pris conscience du fait que ce problème est partagé par d'autres. Une fois que cette prise de conscience¹³ se réalise, les individus peuvent commencer à chercher des solutions pour résoudre leurs problèmes. À ce stade, le public devient une association, sans encore correspondre à un État. En effet, nos individus peuvent tout à fait former une association de parents pour s'occuper eux-mêmes de l'éducation de leurs enfants par une « éducation à la maison ». Ce public devient un État seulement lorsque les conséquences de leurs actions deviennent durables, c'est-à-dire que leurs actions persistent au-delà des individus et s'étendent à d'autres personnes de façon indirecte. Pour Dewey :

Les caractéristiques d'un public en tant qu'Etat viennent du fait que tous les modes de comportement en association peuvent avoir des conséquences étendues et persistantes qui impliquent d'autres personnes au-delà de celles qui sont directement engagées dans ces activités¹⁴.

À ce stade, l'État naît du soin des conséquences de cette association, et des individus sont alors nommés pour veiller et organiser l'action du public. Ce qui justifie l'existence de l'État au sein d'une société n'est

¹² Durkheim, E. (1947), « Seconde préface », *Les Règles de la méthode sociologique*, p. 30.

¹³ Cette prise de conscience et son émergence dans l'espace public est au cœur de vrais problèmes épistémologiques dans la tradition pragmatiste que nous ne pouvons exposer ici. Sur ce point, nous consulterons : Cefaï, D. et Terzi, C. (dir.) (2012), *L'expérience des problèmes publics. Perspectives pragmatistes*. Paris : EHESS.

¹⁴ Dewey, J. (2010), *Le public et ses problèmes*. Paris : Éditions Gallimard, p. 107-108.

plus un développement de la Nature, de la Raison ou de la Domination d'une classe sur une autre, mais découle de l'attention des individus quant aux conséquences de leurs décisions publiques. Prendre soin des conséquences signifie que l'État est construit pour maîtriser, pour faire durer et pour perfectionner les actions imaginées par l'association humaine dans le but de résoudre leurs problèmes. Si, dans une société, les individus se réunissent pour résoudre le problème commun de savoir qui formera les médecins pour aujourd'hui, demain et dans cent ans, alors on chargera l'État d'assurer la solution, comme construire une école de médecine par exemple, pour les temps à venir. Les fonctionnaires agissent alors au nom des intérêts du public, afin de résoudre les problèmes communs aux membres de ce public de façon durable et persistante. Ces deux critères, durée et régularité, entraînent une stabilité des solutions aux problèmes et justifie ainsi la nécessité des actions de l'État, formé pour les résoudre. La stabilité de l'État (dont il hérite son étymologie latine « statere » ; se tenir droit) n'est alors plus une nécessité métaphysique ou divine mais un objectif social et humain.

Nous voyons ici que Dewey partage la même envie de démystification du concept de l'État que Durkheim. En effet, nos deux auteurs semblent bien se compléter, ce qui se voit lorsque que Durkheim cherche à définir la nature de l'État. Il écrit :

L'État, avons-nous dit, est l'organe de la pensée sociale. Ce n'est pas à dire que toute pensée sociale émane de l'État. Mais il en est de deux sortes. L'une vient de la masse collective et y est diffuse ; elle est faite de ces sentiments, de ces aspirations, de ces croyances que la société a collectivement élaborées et qui sont épars dans toutes les consciences. L'autre est élaborée dans cet organe spécial qu'on appelle l'État ou le gouvernement. [...] L'une est diffuse, l'autre est organisée et centralisée¹⁵.

Puis, notre auteur analyse avec plus de précision le fonctionnement de l'État en tant qu'organe :

¹⁵ Durkheim, E. (1950), *Leçons de sociologie, physique des mœurs et du droit*. Istanbul : Faculté de Droit de l'Université d'Istanbul, p. 73.

Étude comparative du concept d'institution dans l'œuvre de John Dewey et d'Émile Durkheim

La délibération, la réflexion, est la caractéristique de tout ce qui se passe dans l'organe gouvernemental. C'est véritablement un organe de réflexion, bien rudimentaire encore, mais appelé à se développer de plus en plus. Tout y est organisé, et surtout tout s'y organise de plus en plus en vue de prévenir les mouvements irréfléchis. Les discussions des assemblées, forme collective de ce qu'est la délibération dans la vie de l'individu, ont précisément pour objet de tenir bien clairs, de forcer les esprits à prendre conscience des motifs qui les inclinent dans tel ou tel sens, à se rendre compte de ce qu'ils font¹⁶.

Ainsi, comme pour Dewey, l'État n'est ni « expliqué en termes d'une 'essence' de l'homme se réalisant elle-même en vue d'une société rendue parfaite », ni issu d'une « volonté de Dieu » ou de « la rencontre entre les volontés des individus qui s'assemblent et qui, par un contrat ou par une promesse mutuelle de loyauté, engendrent un État », ni le résultat « la volonté transcendante et autonome incarnée dans chaque homme¹⁷ », etc. L'État est ici un instrument dont les hommes se sont dotés pour rationaliser leurs actions. L'appel à la raison, très présente dans notre extrait, est un objectif que se donnent les individus pour « contrôler » les mouvements de la « masse collective ». Ainsi, les différentes formes institutionnelles que peut prendre cet État sont les moyens les plus adaptés à effectuer ce contrôle sur le social¹⁸.

Pour nos deux auteurs, il ne s'agit plus d'expliquer l'État par un principe de causalité unique qui nous renseignerait sur la raison de sa présence au sein des sociétés, mais plutôt d'étudier les conséquences de sa présence, en fonction de la pluralité de ses formes à travers l'histoire et les sociétés. Autrement dit, l'État est un instrument d'organisation dont se dote une communauté d'individus cherchant à résoudre leurs problèmes en commun. Pour Dewey, il est un outil d'association du

¹⁶ Durkheim, E. (1950), *Leçons de sociologie, physique des mœurs et du droit*.

¹⁷ Dewey, J. (2010), *Le public et ses problèmes*. Paris : Éditions Gallimard, p. 109.

¹⁸ Il est intéressant de remarquer que nos deux auteurs héritent ici du même « bacille » hégélien malgré leurs positions novatrices. En un sens, Dewey reconstruit une certaine forme de pensée dialectique avec sa pensée de l'enquête et Durkheim, en faisant de l'État un outil de la raison, renoue avec une conception hégélienne de l'État.

public tandis que, pour Durkheim, il est l'instrument d'institution de la pensée sociale.

2. Les différences des deux auteurs sur la notion d'institution

La proximité conceptuelle de l'État chez Durkheim et Dewey nous amène donc à étudier la notion d'institution chez nos deux auteurs. En effet, dans le cours que Durkheim donne à la Sorbonne en 1913-1914, tout semble le rapprocher de Dewey et de son approche constructiviste des institutions. Par exemple, lorsque Durkheim décrit le pragmatisme et sa conception dynamique des réalités humaines, il semble en partager également l'esprit constructiviste :

En outre, nous « faisons » encore le monde par nos actions : nos institutions, notamment, modifient le monde à venir. Nous construisons, nous « faisons » le monde pour notre propre commodité, de même que la vérité, elle aussi, est un produit humain, dont les fins sont également des fins pratiques¹⁹.

Toutefois, il existe une différence nette entre une l'approche formaliste des institutions mise de l'avant par Durkheim et l'approche fonctionnaliste développée par Dewey. Plus précisément, pour Durkheim, la forme des institutions peut changer et évoluer avec de nouveaux symboles²⁰, de nouveaux codes ou de nouvelles habitudes de la part des individus, mais, pour cet auteur, soit leurs fonctions propres perdurent à travers ses changements de forme, soit ces institutions

¹⁹ Durkheim, E. (1981), *Dixième leçon, Pragmatisme et sociologie*. Paris : Éditions Vrin, p. 63.

²⁰ Nous ferons attention à ne pas confondre les formes et les représentations : « On a pu entrevoir, d'après ce qui précède, qu'il existe deux grands ordres de phénomènes sociaux : les faits de structure sociale, c'est-à-dire les formes du groupe, la manière dont les éléments y sont disposés ; et les représentations collectives dans lesquelles sont données les institutions. » Fauconnet P. et Mauss, M. (1901), « La sociologie, objet et méthode », *Article « Sociologie » extrait de la Grande Encyclopédie*. Paris : Société anonyme de la Grande Encyclopédie, 30, p. 20.

Étude comparative du concept d'institution
dans l'œuvre de John Dewey et d'Émile Durkheim

disparaissent complètement²¹. Or, pour Dewey, la forme des institutions peut rester identique à travers les siècles ou disparaître, mais leurs fonctions se reconstruisent suivant les évolutions historiques de la société. Pour simplifier cette différence conceptuelle, nous pourrions dire grossièrement que, pour Durkheim, la forme de l'institution change mais les fonctions restent ou disparaissent, alors que pour Dewey, peu importe que la forme reste ou tende à disparaître, ce qui importe c'est que la fonction change. Dans un cas, avec Durkheim, le moyen d'observer l'évolution des institutions est l'attention mise sur leurs formes, dans l'autre cas, avec Dewey, c'est sur leurs fonctions qu'il faut se concentrer pour leur étude.

Durkheim n'ignore pas cette différence de méthode entre lui et Dewey. Et l'on peut se demander si le chapitre 5 « Règles relatives à l'explication des faits sociaux » n'est pas une mise ne garde directe contre les approches fonctionnalistes proches de celle de Dewey (bien que ce soit plutôt les positivistes qui soient visés) :

La plupart des sociologues croient avoir rendu compte des phénomènes une fois qu'ils ont fait voir à quoi ils servent, quel rôle ils jouent. On raisonne comme s'ils n'existaient qu'en vue de ce rôle et n'avaient d'autre cause déterminante que le sentiment, clair ou confus, des services qu'ils sont appelés à rendre. C'est pourquoi on croit avoir dit tout ce qui est nécessaire pour les rendre intelligibles, quand on a établi la réalité de ces services et montré à quel besoin social ils apportent satisfaction²².

En effet, Durkheim revendique qu'il est possible que des faits existent « sans servir à rien ». Ainsi, des institutions pourraient exister bien après qu'elles aient « perdu toute utilité en continuant à exister par la seule force de l'habitude²³ ». Selon lui, expliquer les institutions par leurs fonctions, c'est donc commettre une erreur logique, car l'utilité de

²¹ « Ainsi les formes suivant lesquelles se développe la vie affective, intellectuelle, active de l'individu, lui préexistent comme elles lui survivront. » dans *Ibid.* p. 18.

²² Durkheim, E. (1947), *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : Presses universitaires de France, p. 56.

²³ *Ibid.* p. 57.

l'institution ne peut apparaître aux individus qu'une fois que celle-ci ait eu des effets sur eux. Le fonctionnaliste confondrait ainsi la cause et la conséquence dans son étude de la société. La logique de cet argument réside dans l'idée selon laquelle le fonctionnalisme ne peut se passer de la notion d'intention pour expliquer l'origine des faits. En d'autres termes, telle institution aurait telle origine car les individus lui auraient donné intentionnellement telle fonction dans l'organisation sociale. Or, pour Durkheim ces intentions sont « trop subjectives pour pouvoir être traitées scientifiquement²⁴ ». C'est donc dans un souci de cohérence avec sa conception scientifique de la sociologie, et pour se démarquer de la psychologie (celle d'Auguste Comte et de Spencer notamment), que Durkheim se prive de cette approche. Ce choix épistémique a pour conséquence de le porter vers une démarche plus formaliste, où l'intention des individus n'aura pas sa place, mais où il est également plus difficile de penser ce que Castoriadis appellera « l'instituant²⁵ ».

Pour rendre davantage compte de cette distinction, étudions deux citations de nos auteurs :

Pour Durkheim :

Les milieux sociaux sont les produits d'éléments divers combinés et comme fondus ensemble. Notre société française actuelle est faite d'éléments gaulois, germaniques, romains, etc. Mais ces éléments ne se laissent plus discerner à l'état isolé dans notre civilisation présente. Celle-ci est quelque chose de neuf, d'original ; c'est une synthèse, produit d'une véritable création. Les milieux sociaux sont donc différents les uns des autres, puisque chacun d'eux présente quelque chose de nouveau. Dès lors, les institutions qui les constituent doivent être différentes, elles aussi. Toutefois, ces institutions remplissent les mêmes fonctions que celles qui les ont précédées. C'est ainsi que la famille a évolué au cours de l'histoire, mais qu'elle est toujours restée la famille, remplissant les mêmes

²⁴ Durkheim, E. (1947), *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : Presses universitaires de France, p. 58.

²⁵ Tilman, F. (2007), *L'analyse institutionnelle*. Bruxelles : Le Grain, Atelier de pédagogie sociale, <http://meta-educ.be/textes/a.i.pdf>

Étude comparative du concept d'institution
dans l'œuvre de John Dewey et d'Émile Durkheim

fonctions : chacune de ses formes diverses était adaptée à ces fonctions²⁶.

Nous comprenons ici que pour Durkheim les formes des institutions évoluent et se suivent historiquement mais que la fonction, qu'elle soit familiale, religieuse, morale, éducative, etc. reste. C'est-à-dire que les institutions créent et prescrivent des règles pour les relations entre les individus. Ces règles sont, au minimum, attendues et, au maximum, voulues par les individus pour identifier les relations familiales, religieuses, morales etc. Cette capacité des institutions d'instituer, ou pour le dire autrement, de faire reconnaître à tous et d'obliger les individus à reconnaître certaines règles relationnelles, peut être désignée comme leur fonction. La fonctionnalité de l'institution scolaire, par exemple, fait en sorte qu'un individu reconnu comme « professeur » peut obliger l'individu reconnu comme « élève » à adopter tel ou tel comportement (respecter le silence, réfléchir à un problème, s'asseoir à sa place dans la classe, etc.). L'institution scolaire est en ce sens un instrument social qui remplit plusieurs fonctions pouvant être définies de façon très vague (comme « enseigner les valeurs de la République ») ou de façon très précise (comme en témoigne le tableau des 26 compétences correspondant à chacun des 3 trimestres de la petite à la grande section de l'école primaire, propre à chaque élève).

Or, si la forme change mais que la fonction reste, alors le nombre des fonctions sociales est fini, identifiable et ce n'est donc que la forme des institutions qui changerait. Dans le cas des institutions politiques, qu'il importe que ce soit un roi, un empereur ou un président qui fasse un discours, la fonction reste. Par exemple, la forme de l'institution scolaire peut épouser celle du modèle clérical au Moyen-âge (la relation d'un Maître à ses disciples et la vie en commun dans des lieux fermés, la récitation des grands auteurs, l'architecture en cloître des écoles etc.), ou celle de la caserne sous l'Empire au XIX^e siècle (la division des élèves par classe, la mise en rang disciplinée, l'architecture uniformisée et dénuée des nouveaux lycées, etc.) ou encore celle de l'Agora citoyenne après les années 70 en France (Conseils d'élèves, élection des délégués, architecture ouverte etc.).

²⁶ Durkheim, E. (1981), *Pragmatisme et sociologie*. Paris : Éditions Vrin, p. 80. Nous soulignons.

Mais cette conception des institutions pose un problème méthodologique, car une institution ne peut pas se voir assigner une fonction nouvelle à partir de rien, comme une émergence pure. Aucune nouvelle fonction institutionnelle ne peut émerger. Or, Durkheim ne peut nier que l'État féodal du XII^e siècle français n'accomplit pas les mêmes fonctions que celui du XIX^e siècle allemand par exemple. Pour expliquer cela, Durkheim propose l'hypothèse selon laquelle une 'grande' fonction sociale peut se diviser en deux 'petites' fonctions sociales autonomes. Ainsi, une institution ne se pense plus comme étant une organisation devant régler un problème social unique, mais comme devant régler deux problèmes de taille moindre. Par exemple, les professeurs de l'institution scolaire ne seront plus définis comme les garants de la formation intégrale de l'élève, c'est-à-dire humaine et professionnelle. Par contre, nous distinguerons au sein de l'institution scolaire des personnes compétentes pour la transmission des valeurs humaines à l'élève (les professeurs et les CPE) et d'autres compétentes pour l'orientation professionnelle des élèves (les professeurs principaux et les conseillers d'orientation).

Malgré cette proposition de Durkheim, on peut se demander si elle suffit pour prendre en compte la complexité croissante de la société. Cette conception de l'institution fait de toute évolution une *ré-forme* du même monde social. Les hommes peuvent changer les représentations, les symboles, les noms, mais les fonctions de leurs institutions demeurent, au point de ne nous rendre sensible qu'à ce qui est institué (forme de l'institution) et non à ce qui est instituant (fonction de l'institution). En effet, cette conception de l'institution peut nous donner l'impression qu'elle précède les individus et que ceux-ci n'ont pas véritablement la possibilité d'initier une action instituante nouvelle. À partir d'une lecture de Castoriadis²⁷, on voit que l'institution de Durkheim est d'abord lue au regard de ce qui est institué et laisse le « faire social » instituant dans l'ombre. Ainsi, pour Dewey, les institutions sont en majorité héritées « toutes faites » par les générations précédentes et « nous n'en avons pris aucune part à leur formation²⁸ ».

²⁷ Castoriadis, C. (1975), *L'institution imaginaire de la société*, Paris : Éditions du Seuil.

²⁸ Durkheim, E. (1947), « Seconde préface », *Les Règles de la méthode sociologique*. Paris : Presses universitaires de France, p. 10.

Étude comparative du concept d'institution
dans l'œuvre de John Dewey et d'Émile Durkheim

Ces changements [l'apparition d'un nouveau besoin dont une partie de la population prend conscience] sont extrinsèques par rapport aux formes politiques qui, une fois établies, persistent du fait de leur propre élan. Le nouveau public qui est engendré reste longtemps amorphe et inorganisé, car il ne peut utiliser les organismes politiques hérités. Lorsque ces derniers sont élaborés et bien institutionnalisés, ils font obstruction à l'organisation d'un nouveau public. Ils empêchent le développement de nouvelles formes de l'État qui pourraient advenir rapidement si la vie sociale était plus fluide, moins poussée dans des moules politiques et légaux établis. Pour se former lui-même, le public doit briser les formes politiques existantes. [...] Il n'y a donc pas à s'étonner qu'il y ait eu beaucoup d'États, non seulement en nombre mais aussi en type et en espèce. [...] Leurs fonctions ont varié, ainsi que leur volonté et leur zèle pour représenter les intérêts communs²⁹.

Chez Dewey, l'institution doit être analysée par la fonctionnalité de l'instituant. Selon lui, l'étude de la forme de l'institution ne nous est utile que pour la description des relations entre les individus, et qu'à condition qu'elle serve, à son tour, à faire émerger une compréhension de la fonction de ces dites relations. L'anthropologue cherchant à mettre à jour les institutions d'un peuple inconnu a alors pour tâche de comprendre les fonctions, c'est-à-dire les réponses que le social apporte aux problèmes des individus, à partir de ce qu'il voit dans les relations entre les individus de ce peuple.

Selon Dewey, la forme de ces relations varie selon la culture, l'imaginaire et les coutumes du peuple. C'est pour cela que l'on ne peut pas déduire l'essence des institutions de leur forme. Dans notre exemple, l'État en tant qu'institution peut prendre de nombreuses formes différentes (monarchie, république, empire, etc.) et même si sa forme reste en apparence identique, il n'en va pas de même de ces fonctions. Vu que les besoins des publics évoluent, leur besoin d'organisation qui fonde la nécessité des institutions changent

²⁹ Dewey, J. (2010), *Le public et ses problèmes*. Paris : Éditions Gallimard, p.113-114. Nous soulignons.

également. De cette manière, l'étude des institutions doit se pencher sur leur fonctionnalité plutôt que sur leur forme.

Il existe donc chez les deux auteurs une étude similaire de l'institution en tant que moyen d'organisation des individus par le social, mais une divergence d'approche dans l'étude de l'évolution de ce type d'organisation.

Chez Durkheim, nous avons des classes ou plutôt des groupes sociaux qui ont des intérêts propres aux individus qui les constituent sans s'y réduire. Comme il l'écrit : « La mentalité des groupes n'est pas celle des particuliers ; elle a ses lois propres³⁰ ». Cette proposition est indispensable pour distinguer la sociologie de la psychologie, Durkheim le reconnaît, mais elle établit une distance entre l'individu et les institutions. Les individus n'ont pas à prendre part aux institutions au nom de leurs intérêts propres. Si ces intérêts sont constants à travers le temps, ce qui change est plutôt la façon dont les individus se reconnaissent entre eux. Cette opération de reconnaissance ne peut, selon notre auteur, s'établir qu'à partir des formes que lui proposent les institutions du social³¹. En un sens, on peut dire que Durkheim laisse très peu d'autonomie et de compétences à l'individu dans sa relation aux institutions, car seule la conception collective sera dite « socialement efficace³² ». Or, chez Dewey, les individus se rassemblent eux-aussi en groupes sociaux, mais il les nomme « publics » et il leur donne davantage d'autonomie et de compétence que Durkheim. Les publics se composent selon les problèmes rencontrés par les individus. Mais ce public ne peut formuler de nouveaux besoins que si les individus sont conscients de leurs problèmes communs. Or, chez Durkheim les groupes sociaux peuvent agir, et se reconnaître, même si les individus

³⁰ Durkheim, E. (1947), « Seconde préface », *Les Règles de la méthode sociologique*. Paris : Presses universitaires de France, p. 12.

³¹ « La société ne peut prendre conscience de soi sans quelque rapport avec les choses. La vie sociale exige que les consciences individuelles soient d'accord. Pour qu'elles s'en aperçoivent, il faut que chacune d'elles exprime ce qu'elle éprouve. Or, elle ne peut le faire qu'à l'aide des choses prises comme symboles. C'est parce que la société s'exprime au moyen des choses qu'elle est amenée à transformer, à transfigurer le réel. »

Durkheim, E. (1981), *Pragmatisme et sociologie*. Paris : Éditions Vrin, p. 98.

³² Durkheim, E. (1947), « Seconde préface », *Les Règles de la méthode sociologique*. Paris : Presses universitaires de France, p. 11.

n'ont pas conscience de leurs problèmes. Le collectif a davantage d'influence sur l'individu, au point que la conscience même de l'individu sera séparée en deux, l'une individuelle, l'autre collective.

Les interactionnismes de Durkheim et de Dewey se distinguent ici suivant l'importance accordée à la conscience des individus comme moteur de l'action collective. Celle-ci est faible chez Durkheim alors que pour Dewey elle se révèle indispensable pour une action collective efficace. Nos deux auteurs adoptent donc une démarche scientifique et non plus essentialiste pour l'étude des institutions, mais le résultat de leurs études diffère concernant la façon dont ces types d'organisations évoluent. Les deux auteurs font de l'interaction la source de la construction des institutions dans le social, mais au sein de cette construction, Durkheim met l'accent sur la reconnaissance mutuelle des formes d'interactions, alors que Dewey privilégie la reconnaissance mutuelle des besoins qui vont donner lieu à des interactions.

Néanmoins, il ne faudrait pas croire que pour Durkheim, un individu ne va plus reconnaître une institution au moment où celle-ci change de fonction, comme un parent d'élève ne reconnaissant plus l'institution scolaire si celle-ci adopte une nouvelle fonction (par exemple « former les élèves aux nouvelles technologies informatiques »). Il ne faudrait pas non plus croire que pour Dewey, un individu ne reconnaît pas une institution à partir du moment où il ne rencontre pas le même problème que celle-ci lui permet de résoudre. Un individu non-croyant va comprendre qu'il ne doit pas se comporter de la même façon dans une église que dans un supermarché. Ce que nous voulons montrer, c'est qu'au sein des deux approches de Durkheim et Dewey, malgré la même importance qui est donnée à l'institution, c'est le rapport qu'entretient l'individu à celles-ci qui diffère. Ce rapport permet le sentiment de reconnaissance des institutions par l'individu, et selon l'approche mobilisée, ce n'est pas la même dynamique qui rend ce rapport efficient. Cette différence est particulièrement visible dans le critère normatif des institutions selon les deux auteurs.

3. Le critère normatif des institutions

C'est ici, sur la question du critère normatif des institutions, que la divergence entre nos auteurs apparaît le plus nettement. En effet, nos

deux auteurs proposent, par leur conception de l'institution qui leur est propre, deux façons différentes de juger la valeur d'une institution. Comment une institution peut-elle être souhaitable ou blâmable ? Sous quelles conditions est-elle à rechercher ou bien à éviter ? Le fait de décrire les relations humaines entre les individus au sein du monde social n'est pas un fait neutre, et l'on peut mettre à jour une axiologie propre à chaque auteur. Chez Dewey, la valeur d'une institution va principalement dépendre de son effet sur l'individu, alors que pour Durkheim, celle-ci sera davantage évaluée par rapport à ses effets sur le collectif.

Selon Dewey, les institutions ne sont l'objet de réflexion qu'à partir du moment où elles ne répondent plus efficacement aux problèmes du public. C'est en ce sens qu'il déclare en 1919 lors d'une conférence donnée en Chine :

Donc les hommes commencent à philosopher au sujet de leurs coutumes collectives, de leurs institutions établies, seulement à partir du moment où celles-ci commencent à cesser de fonctionner de façon satisfaisante³³.

Ici, le fait de considérer une institution satisfaisante ou non est donc la conséquence d'une préoccupation sur son fonctionnement. Ce n'est pas sa forme que l'on interroge, mais sa capacité à remplir sa fonction. Cette capacité dépend à son tour de la force de l'institution pour proposer des réponses efficaces et réalistes aux problèmes du public. Ou, pour le dire autrement, c'est la capacité de l'institution à organiser le public en vue de la résolution d'un problème qui va déterminer sa valeur aux yeux du public selon la défense de ses intérêts. Conséquemment, c'est un critère normatif fonctionnaliste qui sera mis en avant par notre auteur :

Néanmoins, notre conception donne un critère pour déterminer à quel point un Etat particulier est bon ; à savoir, le degré d'organisation du public qui est atteint, et le degré auquel ses officiers sont constitués de manière à

³³ Dewey, J. (1973), *John Dewey, Lectures in China*. Honolulu : The University Press of Hawaii, p.45

Étude comparative du concept d'institution
dans l'œuvre de John Dewey et d'Émile Durkheim

accomplir leur fonction de protection des intérêts
publics³⁴.

Ainsi dans la théorie de Dewey, c'est l'individu qui est le juge des institutions et qui pourra dire quelles sont celles qui sont souhaitables ou détestables. La relation que notre auteur formule entre la résolution des problèmes du public et l'épanouissement personnel des individus justifie également cette place centrale qu'occupent les individus au sein de la normativité des institutions. Cette relation trouve davantage sa justification dans les travaux psychologiques de Dewey, et dans ses travaux d'influence darwinienne, mais nous pouvons néanmoins l'énoncer simplement ; la résolution d'un problème pour un individu n'a un intérêt qu'au sens où il permet un développement de la personnalité de l'individu. Bien que toute résolution de problème permette un développement de l'individu, nous hiérarchisons naturellement les problèmes que nous rencontrons suivant l'intensité de développement que sa résolution apporterait. Plus ce degré est fort et plus l'individu se sentira libre grâce à cette résolution. Ainsi, les institutions trouvant grâce à ses yeux seront celles qui le rendront le plus libre possible. C'est-à-dire qu'elles ont pour objectif chez Dewey de participer au développement de l'individu. C'est pourquoi notre auteur déclare dans l'un de ses derniers textes :

En réfléchissant à ces questions à la lumière de l'ascension des Etats totalitaires, j'en suis venu à mettre l'accent sur l'idée que seules les initiatives et coopérations volontaires des individus peuvent conduire à l'avènement d'institutions sociales qui protégeront les libertés sans lesquelles le développement d'individualités authentiques ne serait pas possible³⁵.

Nous n'aurons alors pas de mal, à la lumière de cette citation, à comprendre que Dewey concentre la normativité d'une institution sur sa capacité à modifier les habitudes humaines. Toutefois, les institutions

³⁴ Dewey, J. (2010), *Le public et ses problèmes*. Paris : Éditions Gallimard, p. 114.

³⁵ Dewey, J. (2008), *The Middle Works of John Dewey*, Volume 14, 1899-1924. Carbondale : SUI Press, p. 91-92.

des Etats totalitaires usent de cette même normativité pour appauvrir le développement humain au maximum, tandis que les institutions démocratiques, à l'inverse, favorisent ce développement. Développement qui est le résultat d'un problème résolu, c'est-à-dire que l'institution a favorisé une expérience chez l'individu qui lui a permis de dépasser la situation problématique dans lequel il se trouvait. Si nous reprenons l'exemple de l'école, sa valeur se mesurera par rapport aux expériences qu'elle rend possible aux élèves pour qu'ils puissent se développer et passer d'une situation d'ignorance à une situation de maîtrise des compétences leur permettant d'évoluer plus tard, hors du système scolaire. Ce critère est explicité par l'auteur dans les termes suivants :

Si l'humanité a accompli quelque progrès en se rendant compte que la valeur ultime de toute institution réside essentiellement dans l'influence qu'elle exerce sur l'homme, sur l'expérience consciente, il nous est permis de croire que cette leçon aura été acquise en grande partie parce qu'il a fallu éduquer les jeunes³⁶.

Nous pouvons donc finalement nommer le critère de normativité des institutions selon Dewey ; c'est leur capacité pédagogique qui forme l'axiologie des institutions. Les individus rejettent alors les institutions qui empêchent leur développement, car la pauvreté des expériences qu'elles leur feront vivre les empêchera de s'enrichir personnellement. Par contre, ils chercheront à créer ou à faire évoluer des institutions pour qu'elles soient plus attentives envers le public et pour qu'elles aient une meilleure capacité à le rendre conscient de ses problèmes et des moyens de les résoudre.

Cette conception de la normativité des institutions centrée sur l'individu est mal accueillie par Durkheim. Il voit en elle une profonde erreur du pragmatisme en général, au sens où il prend davantage en compte l'individu que le collectif. En effet, si l'expérience n'est possible que par et pour l'individu, alors la notion même d'expérience collective devient douteuse au sein de la théorie pragmatiste. Or, c'est justement à celle dernière théorie que Durkheim donne une valeur supérieure :

³⁶ Dewey, J. (2011), *Démocratie et Education*. Paris, Éditions Armand Colin, p. 85.

Étude comparative du concept d'institution dans l'œuvre de John Dewey et d'Émile Durkheim

Le Pragmatisme, qui nivelle tout, se retire le moyen de le faire en méconnaissant la dualité qui existe entre la mentalité résultant des expériences individuelles et la mentalité résultant des expériences collectives. La Sociologie nous rappelle au contraire que ce qui est social possède toujours une dignité plus haute que ce qui est individuel³⁷.

Ainsi pour Durkheim, c'est au sein du collectif que l'institution trouvera son critère normatif. La primauté du collectif sur l'individuel est en effet un trait caractéristique de la pensée de Durkheim, il est donc logique que sa conception des institutions n'y déroge pas. Néanmoins, sa critique du pragmatisme ne l'empêche pas de prendre en compte, comme Dewey, la complexité croissante des sociétés modernes³⁸. Selon lui, « Plus une société évolue, plus ces lignes de sympathie s'organisent et se multiplient³⁹ ».

Ainsi, si la complexité des groupes sociaux s'accroît sans cesse, il faut alors bâtir des institutions capables de prendre en compte cette complexité. Nous pouvons voir dans cette capacité à organiser la complexité comment un critère normatif durkheimien des institutions émerge. Bien que le but des institutions soit de stabiliser les mouvements sociaux en une réalité claire et reconnaissable pour les individus, les sociétés ne possèdent pas la même vie sociale et certaines sont plus complexes que d'autres suivant les relations qu'y ont les individus avec leurs semblables. Mais toutes les institutions ont pour but de nous protéger de la confusion :

Nous sommes donc amenés à cette idée que ce qu'on nous dit être la forme éminente du réel, à savoir cet état de confusion, d'interpénétration de tous ses éléments, en est, à dire vrai, la forme la plus rudimentaire : la confusion est l'état originel⁴⁰.

³⁷ Durkheim, E. (1981), *Pragmatisme et sociologie*. Paris : Éditions Vrin, p. 78.

³⁸ Durkheim, E. (1947), « Seconde préface », *Les Règles de la méthode sociologique*. Paris : Presses universitaires de France, p. 96.

³⁹ Durkheim, E. (1981), *Pragmatisme et sociologie*. Paris : Éditions Vrin, p. 34.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 108.

Pour éviter cette confusion générale où les relations sociales entre les individus seraient troubles, les institutions doivent s'adapter aux changements pour maintenir leur ordre. Ce qui donne une valeur à une institution, c'est donc sa capacité à s'adapter aux changements de son temps. L'adaptation formera ainsi le critère normatif des institutions selon Durkheim.

Mais il n'y a pas d'institution qui, à un moment donné, ne dégénère, soit qu'elle ne sache pas changer à temps, et s'immobilise, soit qu'elle se développe dans un sens unilatéral, en outrant certaines de ses propriétés : ce qui la rend malhabile à rendre les services mêmes dont elle a la charge. Ce peut être une raison pour chercher à la réformer, non pour la déclarer à tout jamais inutile et la détruire⁴¹.

Cette capacité à s'adapter aux changements sociaux s'explique également par la théorie de Durkheim selon laquelle nos sociétés évoluent d'une solidarité mécanique entre les individus à une solidarité organique. La solidarité mécanique se traduit par un fort sentiment d'appartenance des individus à leur communauté grâce aux institutions qui permettent à tous d'obtenir des compétences identiques au sein du groupe et donc d'avoir le droit de posséder la même place. Il n'y a alors pas de véritable division sociale du travail et chacun est égal aux autres, en proportion de la ressemblance sociale, morale et technique avec les autres individus du groupe. Cette solidarité fonctionne dans les groupes sociaux de taille réduite et ne demande pas aux institutions une grande intelligence sociale. Par contre, cette solidarité ne suffit pas aux sociétés complexes de notre modernité. Elles nécessitent une solidarité organique qui ne peut être le résultat que d'une intelligence sociale supérieure de la part des institutions. La solidarité organique crée des relations d'interdépendance entre les individus comme les organes d'un corps vivant. Leurs différences, techniques par exemple, les rendent indispensables au groupe entier, car la spécialisation est devenue possible grâce à une division du travail plus complexe.

⁴¹ Durkheim, E. (1893), *De la division du travail social*, Paris : Les Presses universitaires de France, p. 25.

Étude comparative du concept d'institution dans l'œuvre de John Dewey et d'Émile Durkheim

Ce passage d'une solidarité à l'autre est un véritable défi pour les institutions. À la disparition des solidarités mécaniques, il existe en effet le risque d'une disparition de toute forme de solidarité si les institutions ne prennent pas le relais. Comme l'écrit Durkheim :

Or, il n'est pas possible que cette organisation interne disparaisse sans que rien ne la remplace. Une société composée d'une poussière infinie d'individus inorganisés, qu'un État hypertrophié s'efforce d'enserrer et de retenir, constitue une véritable monstruosité sociologique⁴².

Il faut donc, pour éviter cette « monstruosité sociologique », qui n'est pas sans rappeler le cauchemar des sociétés démocratiques de Tocqueville⁴³, que des institutions rendent possible la solidarité organique. Il s'agit moins de prendre en compte le développement de l'individu que la stabilité du collectif. Si le collectif, c'est-à-dire la société dans son ensemble est stable, elle pourra donner un ensemble de repères sociaux, culturels et symboliques à l'individu qui pourra alors se penser lui-même en fonction de ces repères. C'est la société qui nous a fourni en tant qu'individus le canevas sur lequel travaille la pensée logique. Ce qui donnera de la valeur à une institution est alors sa capacité d'adaptation à la complexité du réel, dans le but de créer des solidarités organiques entre les individus.

Conclusion

Au terme de ce parcours réflexif sur la notion d'institution dans l'œuvre de Durkheim et de Dewey, nous pouvons convenir de trois points :

Premièrement, nos deux auteurs abordent la question de l'institution par un angle commun. Nous avons vu que la notion d'État par exemple, en tant qu'institution, est étudié comme une construction humaine. Celle-ci dépend de l'histoire et de la réalité sociale où elle apparaît et

⁴² Durkheim, E. (1893), *De la division du travail social*. Paris : Les Presses universitaires de France, p. 25.

⁴³ Tocqueville, A. (1840), *De la démocratie en Amérique*. Paris : Garnier Flammarion.

non d'une essence ou d'une nature ontologique particulière. Il n'y a donc pas de modèle fixe et universel d'institution idéale pour toutes ses formes possibles ou pour tous les pays. L'État, comme toute institution, est une organisation du monde social au sens où elle apporte des régularités et des constances entre les relations humaines. Cet effet de stabilité est rendu possible par le fait que les individus reconnaissent les institutions et se reconnaissent à travers elles. Cette double reconnaissance est ce qui rend possible d'instituer des institutions sur les individus.

Deuxièmement, et c'est là que nos auteurs divergent, ce n'est pas le même type de reconnaissance qui est recherché par les individus au sein des institutions. Durkheim en fait des organes, des formes du social au sens où elles mettent en forme une masse d'individus désordonnée. Les institutions nous sont chères, car elles formalisent nos relations interindividuelles, nous sommes grâce à elles, capables de reconnaître le comportement approprié à une situation d'un comportement malvenu. Cette analyse diffère de celle de Dewey pour qui les institutions sont des instruments que se donnent consciemment les individus pour résoudre des problèmes qu'ils ne pourraient résoudre seuls. Ces instruments sont donc des outils plus ou moins rationnels qui remplissent des fonctions pour le bien des individus. Ce sont nos intérêts propres qui nous font accepter les institutions et leurs « solutions », et c'est l'habitude qui nous font adopter les comportements qu'elles induisent et nous les font sentir comme normaux ou comme allant de soi.

Enfin, dans un dernier temps, malgré les différences d'analyse de nos deux auteurs, on peut observer chez eux une axiologie en partie commune. Durkheim et Dewey semblent nous dire qu'une conception plus rationnelle, plus instrumentale des institutions est nécessaire pour les améliorer. Le jugement normatif que l'on peut faire sur elles ne peut se justifier au nom de leur nature ou de leur essence. C'est-à-dire, pour reprendre les mots de Durkheim, que l'on ne peut faire « comme si elles étaient bonnes ou mauvaises en elles-mêmes et par elles-mêmes⁴⁴ ». Ni chez l'un ni chez l'autre, on ne fait des institutions une réalité supérieure inamovible ou éternelle.

Au contraire, ce sont les individus qui doivent débattre et réfléchir pour en former de plus adéquates. Si chez Dewey, on valorisera les

⁴⁴ Durkheim, E. (1947), *Les Règles de la méthode sociologique*. Paris : Presses universitaires de France, p. 48.

institutions capables de faire participer les individus à son évolution (dans le but de répondre le plus justement possible aux problèmes qu'ils rencontrent), chez Durkheim c'est aussi un appel des institutions sur les individus qu'elles organisent qui résonnent ici. Elles doivent promouvoir une solidarité organique entre les membres de la société, où leurs différences doivent les rendre indispensables aux autres. On peut lire cette solidarité dans la volonté de Dewey d'engager le maximum d'individus dans la participation aux institutions. C'est *in fine* à une double demande d'attention de celles-ci que la lecture conjointe de Durkheim et Dewey peut nous rendre sensible. D'un côté, une injonction de Durkheim pour davantage de solidarité entre individus grâce à une ingénierie institutionnelle, et de l'autre, un appel jamais démenti de Dewey à une place plus importante de l'individu dans sa participation à la vie des institutions. C'est donc, en tenant compte des deux demandes, que l'étude de Dewey et de Durkheim peut s'avérer être complémentaire et fertile pour une philosophie des institutions.

Bibliographie

- Castoriadis C. (1975), *L'institution imaginaire de la société*. Paris : Éditions du Seuil.
- Cefaï, D. et C. Terzi (dir.) (2012), *L'expérience des problèmes publics. Perspectives pragmatistes*. Paris : EHESS.
- Deledalle, G. (2002), 'French sociology and American pragmatism : The sociology of Durkheim and the pragmatism of John Dewey', *Transactions of the Charles S Peirce Society*, 38 (1/2), p.7-11.
- Dewey J. (2010), *Le public et ses problèmes*. Paris : Éditions Gallimard.
- Dewey, J. (2011), *Démocratie et Éducation*. Paris, Éditions Armand Colin.
- Dewey, J. (1973), *John Dewey, Lectures in China*. Honolulu : The University Press of Hawaii,
- Dewey, J. (2008), *The Middle Works of John Dewey, Volume 14, 1899-1924*. Carbondale : SUI Press, p. 91-92.
- Dill, J. (2007), "Durkheim and Dewey and the challenge of contemporary moral education", *Journal of Moral Education*.
- Durkheim, E. (1893), *De la division du travail social*, Paris : Les Presses universitaires de France

- Durkheim, E. (1947), *Les Règles de la méthode sociologique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Durkheim E. (1890-1900), *Leçons de sociologie, physique des mœurs et du droit* (1890-1900), Édition complétée le 15 février 2002 à Chicoutimi, Québec, p. 73. Consulté le 07/04/2017.
- Durkheim, E. (1955), *Pragmatisme et sociologie*. Paris : Édition Vrin.
- Fauconnet, P. et M. Mauss (1901), « La sociologie, objet et méthode », *Article « Sociologie » extrait de la Grande Encyclopédie*, vol. 30, Société anonyme de la Grande Encyclopédie, Paris. Édition complétée le 16 février 2002 à Chicoutimi, Québec, p. 20. Consulté le 16/04/2017.
- Frelat-Kahn, B. (2013), *Pragmatisme et éducation*. Paris : Éditions Vrin.
- Mauss, M. (1969), *Œuvres, 3 : Cohésion sociale et division de la sociologie*. Paris : Éditions de Minuit.
- Pudal, R. (2011), « Enjeux et usages du pragmatisme en France (1880-1920) », *Revue française de sociologie*, 52 (4).
- Tilman F. (2007), *L'analyse institutionnelle*, Version légèrement remaniée d'un texte paru sur le site de Le Grain, Atelier de pédagogie sociale. Consulté le 11 mai 2017.
- Tocqueville A. (1840), *De la démocratie en Amérique*. Paris : Éditions Garnier Flammarion.